

Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation Populaire et du sport

Les fonctions de l'animateur.trice d'activités et de vie quotidienne se situent principalement dans les accueils collectifs de mineur.es (accueils périscolaires, accueils de loisirs et séjours de vacances) mais aussi dans toute structure organisant des loisirs et des animations socio-culturelles.

Emploi visés

- ★ Animateurs.trices enfance-jeunesse
- ★ Animateurs.trices socioculturel.les
- ★ Animateurs.trices en accueil de loisirs et périscolaire
- ★ Animateurs.trices pour des séjours de vacances



VALEURS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

LA LAÏCITÉ Elle assure la liberté de conscience et garantit la libre expression des convictions de tous

L'ÉGALITÉ ET LA DIVERSITÉ Elles offrent à chaque personne la possibilité de se construire en faisant le choix de l'altérité, s'enrichissant des différences de l'autre.

LA CITOYENNETÉ Son exercice est une responsabilité individuelle et/ou partagée dans un processus de construction collective.

LA DÉMOCRATIE Une forme d'organisation politique fondée sur le débat public

LA SOLIDARITÉ Se rassembler pour faire vivre ensemble un projet commun et l'engagement



CONTACTS INFO

Ligue de l'enseignement du Gers
Camille GRIL
06 30 13 83 76
formation@ligue32.org

Ligue de l'enseignement de la Haute-Garonne
Pierre Bucherie
06 48 77 29 09
pbucherie@ligue31.org



Début de formation
6 Novembre
2023

CPJEPS

CERTIFICAT
PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT



MENTION
ANIMATEUR.TRICE
D'ACTIVITÉS ET DE
VIE QUOTIDIENNE

OBJECTIFS DE FORMATION

L'animateur.trice conçoit, prépare et conduit des projets et des activités dans le cadre du projet pédagogique de sa structure.

- Assurer l'accueil des différents publics, concevoir et animer des activités éducatives en direction de groupes d'enfants et de jeunes.
- Gérer et animer des temps de vie quotidienne
- Participer au déploiement des projets de la structure
- Participer activement aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des violences.



CONTENUS DE FORMATION et MODALITES D'EVALUATION

La formation est organisée en 4 unités de compétences:

UC1 / Participer au projet et à la vie de la structure

UC 2 / Animer des temps de vie quotidienne de groupe

---> dossier personnel et soutenance orale

UC 3 / Concevoir des activités en direction d'un groupe

UC 4 / Animer des activités en direction d'un groupe

---> dossier personnel en 2 parties, mise en situation d'une séance d'animation face à un public d'au moins 6 personnes et soutenance orale pour chaque partie du dossier



ORGANISATION

Formation en alternance

- 504 h en centre de formation
- 500 h en entreprise

Les stagiaires seront accompagnés tout au long de leur formation par un.e tuteur.trice avec des temps d'évaluation réguliers.

Nos méthodes de formation seront issues de l'éducation populaire et des méthodes actives. Les temps de formation seront soit à Toulouse (31) soit à Auch (32) et nous mettrons à leur disposition tout le matériel pédagogique nécessaire.

Les stagiaires seront accueillis et accompagnés par une équipe pluridisciplinaire formée et ayant connaissance de la réalité de terrain.

PASSERELLES et EQUIVALENCES

- BAFA + attestation de 168h minimum d'animation en ACM = équivalence UC2
- CQP animateur périscolaire = équivalence UC 2 ET UC4
- CAP Petite enfance = équivalence UC1 et UC2

...

TAUX DE REUSSITE

1ere promotion en novembre 2023

COÛT

- Pour les apprenti.es, pas de coût de formation
- Le plan de relance de l'apprentissage octroie une aide aux employeurs pour la signature d'un contrat
- Possibilités d'aide au financement par l'OPCO de rattachement de votre employeur.
- Se rapprocher de votre fédération départementale pour les tarifs et un devis personnalisé

ACCESSIBILITE ET PUBLICS

PAS DE PREREQUIS

- Ce diplôme est ouvert à toutes personnes souhaitant exercer le métier d'animateur.trice et souhaitant accéder à une qualification professionnelle.
- La formation est ouverte à l'apprentissage grâce au CFA de l'éducation populaire de la Ligue de l'enseignement.
- Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage.
- Pas de limite d'âge pour les personnes ayant une RQTH
- Le contrat d'apprentissage assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié.e apprenti.e

ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITEES

